

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 18 décembre 2018 à Bruxelles, Bureaux Fédéral.

APPROUVE

Présents: Mme Nancy De Muelenaere - MM. Wim VAN HECKE – Denis LEEMANS - Pierre LEDENT, Secrétaire

Excusé : Mr Bernard POLLAK

Championnat 2018-2019

U13 B –Tournoi du 28-10-2018 à Mouscron

Par manque de joueurs, le Calypso déclare forfait pour le tournoi.

Décision de la Commission Sportive :

Le Calypso perd tous ses matches du tournoi avec le score de forfait.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'article CBWP 17.3 sans les frais d'arbitrage, ceux-ci étant repris dans le décompte annuel.

U13 B – Tournoi du 03-11-2018 au Calypso

Par manque de joueurs, le Calypso n'a pas su présenter une équipe.

Décision de la Commission Sportive :

Le Calypso perd tous ses matches avec le score de forfait.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'article CBWP 17.3 sans les frais d'arbitrage, ceux-ci étant repris dans le décompte annuel.

U21 – 512 - La Louvière WP – Kortrijk du 11-11-2018

M. LEEMANS quitte la salle.

Le joueur MATTHYS Numa étant sanctionné de « Brutalité » lors du match de Coupe 1517 Tournai - La Louvière WP a pris part au match U21 sans y être qualifié.

La Commission Sportive a pris connaissance des explications du club et du secrétaire de la Commission.

Etant donné que le document relevant les sanctions automatiques en date des faits pouvait porter à confusion et qu'il y a eu un antécédent lors de la saison 2017-2018, la Commission Sportive décide de ne pas sanctionner le club de La Louvière WP

SH IV – 352 - Hasselt B – Mechelen B du 22-09-2018

Le joueur JACOBS Bram de Hasselt a joué dans la Division SH III Res et donc n'était pas qualifié pour prendre au match en question

Décision de la Commission Sportive :

Hasselt B perd le match avec le score de 0-5

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'article CBWP 17.3 sans les frais d'arbitrage.

SH IV – 1421 - Genk – Hasselt B du 20-10-2018

Le joueur JACOBS Bram de Hasselt a joué dans la Division SH III Res et donc n'était pas qualifié pour prendre au match en question

Décision de la Commission Sportive :

Hasselt B verliest de match per forfait, het resultaat wordt gehandhaafd.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'article CBWP 17.3 avec les frais d'arbitrage.

Frais d'arbitrage : 98,00 €

SH IV – 1443 - Ensival – Hasselt B du 24-11-2018

Le joueur JACOBS Bram de Hasselt a joué dans la Division SH III/III Res et donc n'était pas qualifié pour prendre au match en question

Décision de la Commission Sportive :

Hasselt B perd le match avec le score de 5-0

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'article CBWP 17.3 avec les frais d'arbitrage.

Frais d'arbitrage : 35,00 €

U13 B – Tournoi du 17-11-2018 à Malines

Le club de Tournai ne s'est pas présenté au tournoi.

Décision de la Commission Sportive :

Tournai perd tous ses matches avec le score de forfait.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'article CBWP 17.3 sans les frais d'arbitrage, ceux-ci étant repris dans le décompte annuel.

U13 B – Tournoi du 17-11-2018 à Malines

Le Calypso ne s'est pas présenté au tournoi.

Décision de la Commission Sportive :

Calypso perd tous ses matches avec le score de forfait.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'article CBWP 17.3 sans les frais d'arbitrage, ceux-ci étant repris dans le décompte annuel

U17 Div. 2A – 739 -Blankenberge – Gentse du 24-11-2018

Par manque de joueurs le club de Gentse déclare forfait

L'arbitre et le club n'ont pas effectué le déplacement

Décision de la Commission Sportive :

Gentse perd le match avec le score de 5-0

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'article CBWP 17.4

U17 Div. 1 – 623 – Aalst – Antwerpen du 25-11-2018

Mme DEMUELENAERE quitte la salle

Le joueur VAN GYSEGHEM Wout sanctionné d'un OUT DEF Cat. 2 lors du match U17 Div. 1 - 611 - Aalst – Oostende S du 14-10-2018 n'était pas qualifié pour prendre part au match en question (623).

Décision de la Commission Sportive :

Aalst perd le match avec le score de 0-5

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'article CBWP 17.3 sans les frais d'arbitrage.

U11 B – Tournoi du 25-11-2018 à Gentse

Suite aux heures tardives pour la programmation des matches du club d'Anvers, Anvers déclare Forfait.

Décision de la Commission Sportive :

Anvers perd tous ses matches avec le score de forfait.

U17 Div. 2B – 781 – Seraing - Calypso du 09-12-2018

Par manque de joueurs suite aux examens le club de Calypso déclare forfait

L'arbitre et le club n'ont pas effectué le déplacement

Décision de la Commission Sportive :

Calypso perd le match avec le score de 5-0

A titre exceptionnel, pour raison d'examens, la Commission Sportive décide de ne pas faire appliquer l'amende.

U15 Div. 1 – 867 – Aalst – Antwerpen du 09-12-2018

Mme DEMUELAERE quitte la salle.

Par manque de joueurs suite aux examens le club d'Anvers déclare forfait

L'arbitre et le club n'ont pas effectué le déplacement

Décision de la Commission Sportive :

Anvers perd le match avec le score de 5-0

A titre exceptionnel, pour raison d'examens, la Commission Sportive décide de ne pas faire appliquer l'amende.

U13 B – Tournoi du 16-12-2018 à Calypso

Par manque de joueurs suite aux examens le club de Mouscron déclare forfait

Décision de la Commission Sportive :

Anvers perd le match avec le score de 5-0

A titre exceptionnel, pour raison d'examens, la Commission Sportive décide de ne pas faire appliquer l'amende à l'exception des frais d'arbitrage qui sont repris dans le décompte annuel.

U17 Div. 1 – 721 – Oostende S – Mechelen du 15-12-2018

Par manque de joueurs suite aux examens le club de Mechelen déclare forfait

L'arbitre et le club n'ont pas effectué le déplacement

Décision de la Commission Sportive :

Mechelen perd le match avec le score de 5-0

A titre exceptionnel, pour raison d'examens, la Commission Sportive décide de ne pas faire appliquer l'amende.

U21 – 535 – Leuven Aqua – Bruges du 15-12-2018

M. VAN HECKE quitte la salle

Par manque de joueurs suite aux examens et la programmation d'un match SH IV au même moment pour Bruges, le club de Bruges déclare forfait.

Les arbitres et le club n'ont pas effectué le déplacement

Décision de la Commission Sportive :

Bruges perd le match avec le score de 5-0

A titre exceptionnel, pour raison d'examens, la Commission Sportive décide de ne pas faire appliquer l'amende.

U21 – 537 – La Louvière WP – Strombeek du 16-12-2018

M LEEMANS quitte la salle

Par manque de joueurs suite aux examens le club de Strombeek déclare forfait

Les arbitres et le club n'ont pas effectué le déplacement

Décision de la Commission Sportive :

Strombeek perd le match avec le score de 5-0

A titre exceptionnel, pour raison d'examens, la Commission Sportive décide de ne pas faire appliquer l'amende.

Avis concernant la sélection des T1 et T2

La Commission Sportive est invitée ce jour auprès du Conseil d'Administration de la FRBN pour donner des explications concernant son choix des T1 et T2.

La Commission donne présentation expliquant ses choix.

La Commission est invitée à quitter la salle.

Après concertation, le CA de la FRBN nous informe de leur choix :

Seniors :

T1 : M. Dan BALNOV

T 2 : M. Wim VAN HECKE

Dames :

T1 : M. Stefan DAMMAN

T2 : Mme Nancy DEMUELAERE

U19 :

T1 : Coach Croate

T2 : Joeri GEVAERT

Le coach Croate sera également le Directeur Technique principal de la Fédération.

Divers

Nouvelles règles FINA

La Commission Sportive prend connaissance des nouvelles règles éditées par la FINA.

La Commission Sportive décide que ces règles seront mises en application qu'à partir du Championnat de Belgique 2019-2020.

Toutefois elle demande à rencontrer la CCA pour adapter certaines règles au Championnat Belgique ainsi que d'étudier la mise en œuvre pratique de certaines règles.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT
Secrétaire**

<p><u>Prochaine réunion :</u> A déterminer</p>
--